

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

23 OCTOBRE 2024

N° 2024/10/18

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune s'est réuni à la Salle Médiévale sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Président, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de convocation : 16 octobre 2024

**Présents** : M. Eric LARDON – Mme Hélène DE SIMONE – Mme Christiane CLUZEL – Mme Margot SOLVIGNON – M. Marc COMBETTE – Mme Anabel FOURNIER FAURE – Mme Janine JULIEN – M. Philippe ROCHE – Mme Solange PEILLON – Mme Catherine PASQUIER FOURNIER – M. André SALARDON

**OBJET : APPROBATION DES TARIFS 2025**

Il est proposé de mettre à jour les tarifs pour l'année 2025.  
Voici les tarifs appliqués actuellement et une proposition pour 2025.

Objet	Tarif 2024	Propositions 2025
Vide dressing, bourse aux jouets ...	2,50 € la table	3,00 € la table
Ticket navette, club de l'amitié (jeudi)	2,50 € le ticket	3,00 € le ticket
Ticket courses (mercredi)	3,50 € le ticket	3,50 € le ticket
Participation des séniors aux différentes sorties organisées par le CCAS : Personne de + de 70 ans	Participation à hauteur de 30 % du coût de la sortie	Participation à hauteur de 40 % du coût de la sortie
Participation des séniors aux différentes sorties organisées par le CCAS : Personne de - de 70 ans	Participation à hauteur de 50 % du coût de la sortie	Participation à hauteur de 60 % du coût de la sortie

Les membres souhaitent modifier le prix du ticket « courses » en le passant à 4 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres par 11 voix pour :

1/ approuve les tarifs suivants pour l'année 2025 :

Objet	Tarifs 2025
Vide dressing, bourse aux jouets ...	3,00 € la table
Ticket navette, club de l'amitié (jeudi)	3,00 € le ticket
Ticket courses (mercredi)	4 € le ticket
Participation des séniors aux différentes sorties organisées par le CCAS : Personne de + de 70 ans	Participation à hauteur de 40 % du coût de la sortie
Participation des séniors aux différentes sorties organisées par le CCAS : Personne de - de 70 ans	Participation à hauteur de 60 % du coût de la sortie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-204210204-20241031-20241018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2024  
Publication : 05/11/2024

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**

**A SAINT MARCELLIN EN FOREZ, LE 31 OCTOBRE 2024**

**LE PRESIDENT DU CCAS,  
ERIC LARDON**



**LE SECRETAIRE  
HELENE DE SIMONE**

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "H. de Simone", written over a horizontal line.